



- Alumni de la Faculté de droit
- Av. du 1^{er}-Mars 26
- CH-2000 Neuchâtel

Procès-verbal de l'Assemblée générale 2024

du 19 juin 2024, Centre Dürrenmatt, Neuchâtel

En préambule, le président remercie le Centre Dürrenmatt qui met ses locaux à disposition de l'association pour la tenue de l'assemblée générale ainsi que du buffet qui suivra, et offre une visite guidée du Centre, qui a eu lieu juste avant l'Assemblée.

Le président propose une modification de l'ordre du jour, consistant à placer tout au début de celui-ci le dernier point, à savoir la présentation du lauréat du prix UniNExt, étant donné que le lauréat de cette année, élu au Conseil général de Laténa, devra se rendre à Saint-Blaise, dès l'issue de sa présentation, pour la séance constitutive du Conseil général. La proposition est acceptée et l'Assemblée débute donc avec le point 6.

6. Prix UniNExt 2023

Le Prix UniNExt 2023 a été décerné à M. Alexandre Bussy pour son excellent mémoire de master intitulé « *Le caractère efficace, approprié et économique des prestations de l'assurance-maladie* », rédigé sous la direction de Mme la professeure Anne-Sylvie Dupont.

Le lauréat présente brièvement son travail.

L'Assemblée revient ensuite au point 1 de l'ordre du jour.

1. Procès-verbal de l'Assemblée générale 2023 d'UniNExt

Le procès-verbal de l'Assemblée générale 2023 d'UniNExt est adopté.

2. Rapport de la Doyenne de la Faculté de droit, Mme la professeure Valérie Défago

La Doyenne présente succinctement aux membres de l'Association, par l'intermédiaire d'un quiz ludique de son cru, les principales activités, réalisations et projets de la Faculté de droit de l'Université de Neuchâtel en 2023. La personne ayant obtenu le plus de points en réponse aux questions du quiz se voit remettre par la Doyenne une bouteille de fée verte produite par les membres du corps

professoral de la Faculté lors de leur sortie annuelle de « mise au travail » avant la rentrée universitaire.

3. Rapport du président, M. Pascal Mahon

Le président présente le rapport du Comité pour l'année 2023-2024, qui décrit les diverses activités de l'Association et du Comité pour l'année écoulée depuis la dernière Assemblée générale, qui était celle du 20^{ème} anniversaire de l'Association. Ce rapport traite en particulier de l'activité du Comité, de l'attribution du prix UniNExt, de la création et de la première attribution de la nouvelle « bourse King's College », des divers soutiens financiers, traditionnels et nouveaux, accordés par l'Association, du développement de nouveaux projets, ainsi que de l'évolution du nombre de membres de l'Association et de la refonte de la banque de données.

Le rapport écrit du Comité, qui détaille ces différentes rubriques, est annexé au présent procès-verbal (il figurera aussi sur le site de l'Association, avec le présent procès-verbal).

L'Assemblée accepte le rapport du Comité.

4. Rapport de la Trésorière, Mme Marie-Laure Percassi

La trésorière, Mme Marie-Laure Percassi, présente les comptes de l'Association. Ceux-ci ont connu en 2023, un excédent de dépenses assez important : les dépenses 2023 se sont élevées à CHF 31'416.95, chiffre sensiblement plus élevé que celui de l'année précédente (11'964.20), pour un montant de recettes, essentiellement de cotisations versées à l'Association, de CHF 18'710.-, chiffre qui est, lui, relativement stable par rapport aux années précédentes (17'814.- en 2022).

L'augmentation des dépenses par rapport aux années antérieures est due au coût de l'Assemblée générale 2023, assemblée du 20^{ème} anniversaire (CHF 22'275.45, contre 4449.05 pour la précédente assemblée générale), différence qui s'explique essentiellement par les honoraires pour la prestation de l'humoriste Thomas Wiesel, d'une part, et la participation de l'Association aux frais du repas pour plus d'une centaine de participantes et participants, d'autre part.

Compte tenu de ces éléments, l'Association a enregistré une perte de CHF 12'706.95 pour l'année 2023 et sa fortune était de CHF 48'545.14 au 31.12.2023, (contre CHF 61'252.09 au 31.12.2022).

5. Rapport des vérificateurs des comptes, approbation des comptes et décharge au Comité

Le rapport est présenté par M. Luca Melcarne, vérificateur.

Les vérificateurs ont procédé à une vérification exhaustive des pièces justificatives avec la caissière, Madame Marie-Laure Percassi. Ainsi, la totalité des opérations comptables a été vérifiée.

Les vérificateurs ont relevé que, bien qu'ayant connu une perte importante en 2023, qui s'explique cependant par une dépense spécialement élevée pour l'Assemblée générale de l'année du 20^{ème} anniversaire, l'Association dispose de ressources lui

permettant d'envisager les années à venir avec confiance. Ils ont en outre souligné que les comptes ont été tenus de manière régulière et complète pour le dernier exercice. Par conséquent, ils recommandent à l'Assemblée générale l'approbation des comptes et l'octroi de la décharge au comité.

L'Assemblée approuve les comptes et donne décharge au Comité pour l'exercice 2023.

6. Prix UniNExt 2023 (voir ci-dessus)

7. Divers

Aucun.

L'Assemblée est suivie par un « Salon Dürrenmatt : Droit et littérature », animé par deux présentations, de Mme **Madeleine Betschart**, directrice du Centre Dürrenmatt Neuchâtel, à propos de l'artiste et de la gestion de son patrimoine, d'une part, ainsi que de Mme **Charlotte Dufour** et de M. **Loïc Parein**, co-responsables du Laboratoire « Droit et littérature » de l'Université de Lausanne, sur les liens entre droit et littérature, notamment dans l'œuvre de Friedrich Dürrenmatt, d'autre part.

Neuchâtel, juin 2024

Le procès-verbal a été rédigé par M. Pascal Mahon.

Annexes : - Rapport écrit du Comité pour l'année 2023-2024
- Comptes 2023